



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1843**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement à caractère provisoire afin d'interdire des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égouts sanitaires du secteur du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Harwood – De Lotbinière ainsi que du lot 6 205 917 et d'une partie du lot 6 408 469 situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 8 août 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1843 intitulé :
Règlement à caractère provisoire afin d'interdire des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égouts sanitaires du secteur du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Harwood – De Lotbinière ainsi que du lot 6 205 917 et d'une partie du lot 6 408 469 situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 septembre 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1843](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1843

Le Règlement n° 1843 vise à suspendre temporairement (pour une durée n'excédant pas 2 ans) la construction de logements dans le secteur du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Harwood – De Lotbinière ainsi que sur le lot 6 205 917 et une partie du lot 6 408 469, et ce dans l'objectif :

- de s'assurer que la construction de nouveaux logements n'entraîne pas un dépassement de la capacité d'accueil du réseau d'égouts sanitaires municipal;
- de prévenir les conséquences opérationnelles, environnementales et financières qui découleraient d'un tel dépassement;
- de s'assurer que la qualité actuelle de l'interception et de la collecte des eaux usées soit maintenue;
- de s'assurer que les investissements requis en infrastructure pour améliorer le réseau d'égouts sanitaires et de traitement des eaux usées seront en adéquation avec la richesse foncière créée par la requalification du secteur;
- d'assurer un développement et un aménagement du territoire cohérent et durable.

Une intervention ou la délivrance d'une autorisation n'est pas interdite ou suspendue dans certaines situations, lesquelles sont décrites à l'article 8 du règlement.

**Service du greffe et des affaires juridiques
8 août 2023**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation du secteur, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois d'août 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) Harwood – De Lotbinière, lot 6 205 917 et partie du lot 6 408 469 située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

